



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN

- Article L5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2026-11
DU JEUDI 5 FÉVRIER 2026

Présents : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mmes Isabelle CALMET, Sylvie BASCOUL, M. Pierre CALVIGNAC.

Excusés : MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Serge BOURREL.

Objet de la décision : France Services - Recrutement CDD remplacement

Le Bureau a délégation pour recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels, conformément au Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

En raison du congé parental d'un agent sur le poste de Chargée d'accueil - Conseiller France Services et afin d'assurer la continuité du service, il convient de créer un emploi d'agent non titulaire à temps complet à compter du 14 février 2026 et ce jusqu'au 31 août 2026.

- un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de procéder au recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions susvisées,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée à intervenir.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn